



**BUREAU SYNDICAL DU PARC DE CHARTREUSE du 26 juin 2024  
A ST PIERRE DE CHARTREUSE  
LISTE DES DELIBERATIONS**

Le 26 juin 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 19 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :	31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents :	19 représentants 19 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	25 représentants 35 voix

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MONIN Michelle (pour partie)
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BOUZON Elodie
	DUPRAZ Fabien
	LAVAL Sylvain
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BAABAA Jimmy	
HABFAST Claus	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	MOLLIERE Denis
	PICHON-MARTIN Bertrand

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
REY Freddy à ESCARON Dominique	MICHALLET Bernard à GUIGUE Gilbert
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	MOREL Véronique
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
	BOIX-NEVEU Arthur à BAABAA Jimmy
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	EGO Catherine à ESCARON Dominique
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à PICHON-MARTIN Bertrand	

**Date d'affichage : le 02/07/2024**

## 2024/21 : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Président soumet à l'assemblée une proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Congrès des Parcs naturels régionaux de France

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser l'intégration de ce point à l'ordre du jour de la réunion,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 34 voix Pour

## 2024/22 : Atelier pédagogique et création de nouvelles toiles dans le cadre de l'outil

### « Paysages à +2 degrés »

Dépenses par nature		Recettes	
Intervention de l'artiste – ateliers pédagogiques	2 850 €	Région	3 000 €
Création de nouvelles toiles	3 150 €	CD 73	3 000 €
<b>Total</b>	<b>6 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>6 000 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le projet présenté et les dépenses associées ;*
- *D'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour le financement de cette action ;*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Vote : 34 voix Pour

## 2024/23 : Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Organisation de formations, études de diagnostic territorial, prestations d'ingénierie et d'accompagnement aux communes et autres acteurs	21 000 €	Etat (Fonds Vert)	14 000 €
		CD 38	7 000 €
<b>Total</b>	<b>21 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>21 000 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le projet présenté et les dépenses associées ;*
- *D'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère pour le financement de cette action ;*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Vote : 34 voix Pour

## 2024/24 : Massification de la gestion plus durable de l'éclairage nocturne auprès de tous types d'acteurs

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Etudes et prestation d'ingénierie pour accompagner communes et acteurs privés sur l'éclairage nocturne : diagnostics éclairage copropriétés et étude trame noire	42 700 €	Etat (Fonds Vert)	33 000 €
Actions d'animation et de communication	7 000 €	Région (Contrat Parc)	16 700 €
<b>Total</b>	<b>49 700 €</b>	<b>Total</b>	<b>49 700 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le projet présenté et les dépenses associées ;*
- *D'autoriser le Président à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour le financement de cette action ;*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Vote : 34 voix Pour

**2024/25 : Réflexion sur la végétalisation des espaces publics**

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Organisation d'ateliers, de tables-rondes, de formations	5 000 €	CD 38 (Contrat Parc)	5 000 €
<b>Total</b>	<b>5 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 000 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le projet présenté et les dépenses associées ;
- D'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère pour le financement de cette action ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 33 voix Pour et 1 abstention (C. Dolgopyatoff Bulet)

**2024/26 : Réflexion sur la sobriété énergétique en lien avec les « silhouettes villageoises »**

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Organisation d'ateliers, de tables-rondes, de formations	5 000 €	Région (Contrat Parc)	2 500 €
		CD 73 (Contrat Parc)	2 500 €
<b>Total</b>	<b>5 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 000 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le projet présenté et les dépenses associées ;
- D'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour le financement de cette action ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 34 voix Pour

**2024/27 : Des solutions de mobilité pour un massif plus accessible**

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Diagnostics mobilité scolaire auprès de 4 écoles du territoire	20 880 €	Avenir Montagne Mobilité - ANCT	30 000.00 €
Communication et événementiel pour la promotion de solutions	5 425,60 €		
Développement d'une application – expérimentation autopartage entre particuliers	5 652,60 €		
Animation des groupes de covoiturage du territoire et du réseau des ambassadeurs de la mobilité	249.80 €	Région (Contrat Parc)	30 000.00 €
Animation relative aux sites surfréquentés	12 000 €		
Expérimentation service vélo : ateliers de réparation, tests de VAE...	15 792 €		
<b>Total</b>	<b>60 00.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>60 00.00 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le projet présenté et les dépenses associées ;
- D'autoriser le Président à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour le financement de cette action ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 34 voix Pour

**2024/28 : Développement de la consigne**

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Etude de faisabilité développement de la consigne	4 545 €	CD 73 (Contrat Parc)	4 545 €
<b>Total</b>	<b>4 545 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 545 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le projet présenté et les dépenses associées ;
- D'autoriser le Président à solliciter le Département de la Savoie pour le financement de cette action ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 34 voix Pour

## 2024/29 : Développement de l'énergie solaire

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Stagiaire	3 000 €	CD 73 (Contrat Parc)	2 500 €
		Autofinancement	500 €
<b>Total</b>	<b>3 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 000 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le projet présenté et les dépenses associées ;
- D'autoriser le Président à solliciter le Département de la Savoie pour le financement de cette action ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 35 voix Pour

## 2024/30 : Avis du Parc sur les contributions communales ZAENR

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les avis présentés;
- D'autoriser le président à les transmettre aux communes, et de signer tout document se rapportant à la présente décision.

Vote : 35 voix Pour

## 2024/31 : Accompagner la promotion des productions locales

Dépenses prévisionnelles		Recettes	
Les Sentiers Sauvages – Ateliers productions végétales	780 €	CD38	4 100 €
Groupement des Paysans et Artisans de Chartreuse – Promotion des produits locaux sous forme d'After Work	2 400 €		
AADEC – Projection débat Valorisation des Producteurs Fermiers	500 €		
Ferme du Til – atelier fabrication fromagère à la ferme	420 €		
<b>Total</b>	<b>4 100 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 100 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le projet présenté et les dépenses associées ;
- D'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère pour le financement de cette action ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 34 voix Pour et 1 abstention (C. Dolgopyatoff Burlet)

## 2024/32 : Valorisation de la laine dans une démarche partenariale entre éleveurs et artisans

Dépenses prévisionnelles		Recettes	
Ateliers de la Bruyere panneaux promotion sensibilisation grand public	347.60 €	CD38	8 967.15 €
Déplacement voyage d'étude Location minibus	512.00 €		
Logement Voyage d'étude Sur la base des indemnités forfaitaires de déplacement (base 6 pers. X 3 nuits x 90€)	1 620.00 €		
Machine à feutrer	1 482.00 €		
Accompagnement et actions de promotion Ateliers Laines d'Europe	3 255.00 €		
Dialogue avec un troupeau	750.55 €		
Communication	1 000.00 €		
<b>Total</b>	<b>8 967.15 €</b>		

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le projet présenté et les dépenses associées ;
- D'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère pour le financement de cette action ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 33 voix Pour et 2 abstentions (C. Dolgopyatoff Burlet et M. Monin)

### **2024/33 : Convention pour la gestion des sites Natura 2000 isérois**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider la convention Parc/Région relative à la mise en œuvre des documents d'objectifs et à l'animation des 3 sites Natura 2000 FR8201740 « Hauts de Chartreuse » ; FR8201741 « Ubacs du Charmant Som et gorges du Guiers mort » ; FR8201742 « Marais - tourbières de l'Herretang » pour la période 2024 – 2026.
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 35 voix Pour

### **2024/34 : Convention de partenariat avec le CNRS pour l'étude du cincle plongeur dans le programme d'action Rivières Sauvages**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une étude relative au suivi à long terme d'une population de cincles plongeurs, bioindicateur de la qualité de l'eau des rivières de montagne Guiers mort ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 35 voix Pour

### **2024/35 : Soutien aux sportifs de haut niveau 2024 – session 2**

Nom de l'athlète	Club	Résidence	Discipline	Soutien
Juliette Prodhomme	Club Rhône-Alpin de Cani-Cross	Miribel les Echelles	Ski Joering et Canicross	500 €
Benjamin Mathon	Club Digue Digue Dogs (Grenoble)	Miribel les Echelles	Ski joering et canicross	500 €
TOTAL				1 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les soutiens sportifs 2024 ci-dessus au regard des critères définis,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et signer tout document lié à ces demandes.

Vote : 35 voix Pour

### **2024/36 : Accompagnement personnalisé retraite du CDG 38**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver la convention avec le CDG 38 pour l'accompagnement personnalisé Retraite,
- D'autoriser le Président à signer cette convention d'assistance sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,
- D'autoriser le Président à toutes signatures relatives à la présente décision.

Vote : 35 voix Pour

### **2024/37 : Validation du contrat du Parc de Chartreuse avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le contrat du Parc de Chartreuse avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Vote : 35 voix Pour

### **2024/38 : Acquisition du foncier de la Maison du Parc**

a) Vente par les conjoints RORATO

- Désignation du bien acquis : A SAINT PIERRE DE CHARTREUSE (38380), Lieudit « Le Bourg », la moitié indivise en pleine propriété d'une parcelle de terrain cadastrée section AE numéro 637 pour 37 m<sup>2</sup> (parcelle issue du numéro 133).

- Prix de vente : DEUX MILLE EURO (2.000,00 €).

b) Vente par la commune de SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

- Désignation du bien acquis : A SAINT PIERRE DE CHARTREUSE (38380), Lieudit « Le Bourg », la moitié indivise en pleine propriété de deux parcelles de terrain cadastrées section AE numéro 642 pour 432 m<sup>2</sup> (parcelle issue du numéro 134) et section AE numéro 644 pour 568 m<sup>2</sup> (parcelle issue du domaine non cadastré).

- Prix de vente : UN EURO (1,00 €) SYMBOLIQUE.

Ces montants s'entendent hors frais de notaire et accessoires.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à l'acquisition du foncier de la Maison du Parc, notamment les actes notariés.*

Vote : 35 voix Pour

### **2024/39 : Congrès des Parcs naturels régionaux de France**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser la prise en charge par le syndicat mixte de la totalité des frais inhérents à ce congrès,*
- *D'autoriser le Président au mandatement de l'ensemble des dépenses se rapportant à ce colloque, et en particulier les frais de déplacement.*

Vote : 35 voix Pour

### **2024/40 : Candidature inter-Espace valléen à l'AMI « Cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les Espaces Valléens alpins »**

#### **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Axes	Type de dépenses	Coût
Axe 0 Gouvernance du projet	Temps d'ingénierie (base 450€/jour) 4 jours pour l'EV chef de file Chartreuse	1 800 €
	Temps d'ingénierie (base 450€/jour) Financement de 10 jours pour la FAI et EV Belledonne (solidarité interEV). Les autres EV mobiliseront 10 jours mais demandent le financement à hauteur de 4 jours	16 200 €
Axe 1 Récit/discours commun	Prestation externalisée	10 000 €
Axe 2 Campagne promotionnelle	Prestation externalisée : conception-impression-diffusion dont campagne numérique	12 000 €
Axe 2 Formation des acteurs du territoire	Prestation externalisée : éthologue dialogue avec un troupeau, formation référents...	10 550 €
<b>TOTAL DU PROJET TTC</b>		<b>50 550 €</b>

#### **PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET - ANNEE 2024**

DEPENSES TTC		RECETTES TTC		
Déclinaison des axes 0 à 2	50 550 €	Etat FNADT CIMA	40 440 €	80%
		Autofinancement	10 110 €	20%
TOTAL	50 550 €	TOTAL	50 550 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet, son plan de financement et de positionner le PNR Chartreuse comme chef de file du « bloc grenoblois »,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Vote : 35 voix Pour